



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/05/13

Reçu en Préfecture le : 31/05/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 mai 2013
D - 2013/299

Aujourd'hui 27 mai 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mr Josy REIFFERS (présent à partir de 17h00)

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

**Aliénation par la SA HLM VILOGIA d'immeubles
situés au 43 quai Bacalan et au 1-3 rue Chantecrit
à Bordeaux au bénéfice de la SA HLM LE
FOYER. Accord de la commune. Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les articles L. 443-7 et L.443-14 du Code de la Construction et de l'Habitation autorisent la vente de logements appartenant à des organismes d'habitations à loyer modéré aux bénéficiaires prévus à l'article L. 443-11, ainsi que l'aliénation d'éléments de leur patrimoine immobilier autres que les logements.

La décision d'aliéner est prise par l'organisme propriétaire. Celle-ci est transmise, sous certaines conditions, au représentant de l'Etat dans le département qui doit à son tour consulter la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques ayant accordé des garanties d'emprunt pour l'opération.

En application de cette réglementation, les services de l'Etat sollicitent l'accord de la Ville de Bordeaux pour la cession par la SA HLM VILOGIA au profit de sa filiale, la SA HLM LE FOYER, d'immeubles situés au 43 quai Bacalan et au 1-3 rue Chantecrit à Bordeaux, édifiés sur une parcelle cadastrée section RY 134 pour 326 m².

Ce patrimoine acquis par la SA HLM VILOGIA en 2012 comportent deux immeubles :

- un immeuble d'angle situé au 43 quai Bacalan et au 1 rue Chantecrit est composé d'un local commercial en rez-de-chaussée et de trois logements locatifs non conventionnés aux étages, dont deux sont occupés,
- un immeuble vacant situé au 3 rue Chantecrit est composé de garages et de caves en rez-de-chaussée et de logements locatifs non conventionnés qui présentent un caractère très dégradé aux étages.

Au sens de l'article L. 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, les locataires en place avant la vente continueront de bénéficier des conditions antérieures de location jusqu'à la fin de leur bail.

Par cette acquisition, la SA HLM LE FOYER prévoit de réhabiliter le premier immeuble pour y réaliser quatre logements locatifs sociaux en Prêt Locatif Social, tout en conservant le local commercial en rez-de-chaussée, et de démolir le deuxième immeuble qui constituera un des terrains d'assiette de la résidence sociale Izidom de 35 logements, destinée aux jeunes en mobilité professionnelle.

Cette opération permet ainsi de développer l'offre de logements locatifs sociaux sur le quartier.

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable à la demande de cession sollicitée par la SA HLM VILOGIA.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 mai 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON